

# Trousse du propriétaire

## Solution conventionnelle

La Trousse du propriétaire est une solution de financement souple et intelligente qui répond à tous les besoins d'emprunt de vos clients, à toutes les étapes de leur vie. La Trousse du propriétaire combine deux types de produits de crédit (prêt hypothécaire et marge de crédit renouvelable sur valeur domiciliaire) en une seule solution facile à utiliser<sup>1</sup>.

### 1. Pourquoi une marge de crédit ?

Pour plus de commodité, la marge de crédit hypothécaire de B2B Banque vous offre :

- De consulter le solde de votre compte, d'effectuer des virements de fonds interbancaires (VFI) et de régler vos factures par l'entremise des Services bancaires en ligne de B2B Banque à [comptesbancairesenligne.b2bbanque.com](https://comptesbancairesenligne.b2bbanque.com).

CHAMPS D'APPLICATION	CRITÈRES DE CRÉDIT <sup>3</sup>	AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat</li> <li>• Refinancement</li> </ul> <p><b>Exclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétés locatives</li> <li>• Résidences secondaires ou de vacances</li> <li>• Achat avec rénovations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ratio PV max. :</b> 80 %<sup>4</sup> (maximum 65 % pour la marge de crédit)</li> <li>• <b>&gt; 660 ABD/ATD :</b> 39 %/44 %</li> <li>• <b>Marge de crédit hypothécaire :</b> L'emprunteur doit être admissible en utilisant le taux le plus élevé entre le taux de référence de la marge de crédit hypothécaire + 2 % OU le taux prescrit applicable d'admissibilité au financement hypothécaire ; le calcul du paiement doit être effectué en utilisant une période d'amortissement de 25 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'inscrire la totalité de la valeur estimative de la propriété, et non seulement pour la limite de crédit initialement accordée</li> <li>• Jusqu'à trois prêts hypothécaires, avec des termes différents</li> <li>• Jusqu'à trois marges de crédit</li> <li>• Les fonds peuvent être avancés à nouveau sans frais</li> </ul>



## Aperçu

<b>Propriétés admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 4 unités</li> <li>• Propriétaire-occupant (résidence principale)</li> </ul>
<b>Fréquences de paiement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prêt hypothécaire</b> : mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accéléré, hebdomadaire, hebdomadaire accéléré</li> <li>• <b>Marge de crédit hypothécaire</b> : versement mensuel (paiement des intérêts seulement requis)</li> </ul>
<b>Privilèges de remboursement anticipé</b>	<p><b>Applicables aux prêts hypothécaires seulement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajoutez jusqu'à 15 % aux versements actuels une seule fois par année civile<sup>2</sup></li> <li>• Remboursez par anticipation jusqu'à 15 % du prêt initial une seule fois par année civile</li> </ul>
<b>Durée d'amortissement maximale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prêt hypothécaire</b> : jusqu'à 30 ans</li> <li>• <b>Marge de crédit hypothécaire</b> : Marge de crédit renouvelable</li> </ul>
<b>Localités admissibles aux prêts et montants des prêts</b>	Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le Directeur Développement des Affaires de votre région.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires nationale chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être la banque au service des courtiers.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre gestionnaire du développement des affaires ou visiter le site [b2bbanque.com/prets-hypothecaires](https://b2bbanque.com/prets-hypothecaires).

**1.** Inscrite en tant qu'hypothèque subsidiaire. **2.** Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire ; il n'est pas cumulatif. **3.** Les ratios ABD/ATD sont calculés sur la base de la partie fixe de la marge de crédit demandée et d'une utilisation à 100 % de la partie renouvelable. Ce produit ne peut être utilisé pour la construction ou à titre de crédit-relais. Des modalités et conditions s'appliquent. Tous les prêts hypothécaires sont offerts, administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. ®B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque. La ®TROUSSE DU PROPRIÉTAIRE est une marque déposée de la Banque Laurentienne du Canada. Banque est une filiale de la Banque Laurentienne du Canada. **4.** À compter du 31 octobre 2023, de nouvelles lignes directrices canadiennes feront en sorte que le montant que vous pourrez utiliser ou réutiliser sans approbation de crédit sera limité à 65 % de la valeur de votre propriété, selon la valeur estimée au dossier.